

SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DE LA FILIÈRE MUSICALE

EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
COORDONNÉ PAR LE LABA



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Nouvelle-Aquitaine et le RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2022 - État- Centre national de la musique - Région Nouvelle-Aquitaine -- RIM - Coordonné par LE LABA ».

Mars 2022

Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>

CRÉATION GRAPHIQUE

Watson Moustache

Préambule

Essentielles à la mise en œuvre des droits culturels et au développement créatif des territoires, la musique et les variétés sont confrontées à de profondes et permanentes mutations. La cohérence du secteur a été particulièrement fragilisée par la survenue de la crise sanitaire, qui perdure et se conjugue à diverses autres crises (écologique, sociétale, économique, etc.), mettant en lumière une problématique plus profonde de synchronisation de la filière. Ce constat invite au déploiement de transformations variées au sein des structures (transition énergétique, adaptation aux usages numériques, évolutions des modes de gouvernance, mise en place d'actions favorisant l'égalité femmes-hommes...) et fait apparaître un enjeu primordial d'essaimage et de massification des bonnes pratiques.

Pour répondre à ces défis, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, le Centre national de la musique (CNM), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des indépendants de la musique (RIM) ont souhaité renforcer la dynamique du contrat de filière, qui a permis la mobilisation de plus de 1,7 million d'euros et l'expérimentation de 16 mesures au bénéfice de plus de 100 acteurs depuis 2015. Les partenaires ont ainsi annoncé une augmentation substantielle du budget du contrat de filière pour 2022, passant de 270 000 à 620 000 euros.

Preuve d'un partenariat fort et renouvelé, le contrat de filière 2020-2023 poursuit l'objectif de créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de la filière, notamment par l'accompagnement des différents domaines créatifs, le renforcement des coopérations au sein du vaste ensemble territorial régional, mais également à l'international. Afin de favoriser la structuration de l'écosystème de la musique dans sa globalité, les partenaires ont décidé d'expérimenter, à compter de 2022, l'ouverture de 5 dispositifs aux acteurs de toutes les esthétiques.

Au-delà de l'enjeu culturel, le contrat de filière met aussi l'accent sur la nécessité de susciter, soutenir et encourager de nouvelles pratiques plus responsables et des expérimentations en matière de développement durable et de sensibilisation des personnes à ces sujets.

1- Présentation de l'appel à projets

1.1 – Objectifs de l'appel à projets

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur musical se caractérise par une grande diversité d'initiatives et de modes d'organisations. De plus, les structures associent souvent d'autres segments d'activité indirectes, qui étendent l'impact du secteur au-delà de leur cœur d'activité (solidarité, égalité, environnement, autres secteurs économiques et culturels).

Les enquêtes menées par le RIM, notamment dans le contexte post-Covid, démontrent qu'elles sont aujourd'hui particulièrement fragilisées car confrontées à des enjeux majeurs de gestion de crise et de développement. Pour repenser leur avenir, les organisations doivent anticiper les évolutions du secteur, augmenter leur veille, et penser leur métier avec une approche trans sectorielle. **L'échelle européenne est l'une des réponses à ces problématiques.**

L'enjeu du contrat de filière est de répondre aux défis économiques et sociaux de l'écosystème des musiques actuelles, en favorisant la mise en place de démarches transversales et de leviers d'amélioration. De nombreuses opportunités existent au niveau européen, mais les acteurs de la musique méconnaissent souvent ces dispositifs.

Le partenariat avec le LABA - Pôle de compétences territorial sur les financements européens dédiés aux industries culturelles et créatives - permet de **favoriser l'internationalisation des acteurs des musiques actuelles** en Nouvelle-Aquitaine en :

- **proposant des solutions** face aux difficultés des acteurs de la filière vis-à-vis de la **multiplicité des appels à propositions** de la Commission européenne ;
- aidant les bénéficiaires **face à la complexité** des appels à propositions des candidatures en les **soutenant dans l'élaboration** de leur candidature (Creative Europe, Erasmus+, Life, CERV)
- **accompagnant** les acteurs de la filière (toutes esthétiques) à **saisir les opportunités** de financements européens pour les aider dans leurs enjeux de transition ;
- **augmentant le nombre de dépôt de projets** européens par des acteurs de la filière de Nouvelle-Aquitaine.

Les objectifs spécifiques de l'appel à projets « Soutien à l'internationalisation » sont les suivants :

- **COMPRENDRE** : initiation aux fonds européens pour la culture (Creative Europe, Music Moves Europe, Erasmus+, FSE, i-Portunus, Cosme...) et les appels à projets dédiés au secteur de la musique ;
- **SE FORMER** : temps de travail individualisé sur les projets en lien avec les spécificités de la gestion d'un projet de coopération internationale, soutenu par l'UE ;
- **DÉPOSER** : soutien à l'écriture d'un projet financé par des fonds européens, à la conception de budget et à l'assistance au dépôt.

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement du LABA selon les modalités décrites ci-dessous.

1.2 – Projets cibles

Les différents accompagnements effectués par Le LABA dans le cadre de cet appel sont au bénéfice de projets du secteur musical en Nouvelle-Aquitaine en phase de préfiguration, de développement ou de changement d'échelle. Ils peuvent aborder les notions de mobilité internationale, de mise en réseaux, de coopération culturelle, de transmission et de transfert de savoir-faire.

Seront notamment accompagnés les projets traitant de thématiques sociétales particulièrement soutenues par l'UE : transition écologique, inclusion et diversité, digitalisation, participation citoyenne, migration et hospitalité, attractivité territoriale, etc.

1.3 – Critères d'éligibilité et bénéficiaires

Les bénéficiaires sont des dirigeants, responsables, salariés ou porteurs de projets dans le secteur de la musique. Ils souhaitent candidater à un appel à propositions de l'UE.

Ils ont identifié un besoin de leur structure et ont envie/besoin de comprendre les modalités d'intervention de l'Europe pour leur projet, et/ou de se former et/ou d'être accompagnés au dépôt de projet sur des appels à projets européens ciblés.

Ils œuvrent dans le champ des musiques actuelles ou des musiques savantes.

1.4 – Modalités de l'accompagnement

Le LABA propose plusieurs types d'accompagnements, individuels ou collectifs.

EN COLLECTIF/Ateliers d'initiation et de formation

4 Sessions d'information : comment financer mon projet par des fonds européens ?

Ces ateliers seront l'occasion de faire un état des lieux sur les opportunités de financements européens sur les projets de coopération culturelle. Analyse des réseaux européens utiles. Études de cas de projets lauréats. Premiers éléments de méthodologie pour répondre à un appel à projets. Programmes européens abordés : Erasmus+, Creative Europe (dont i-Portunus).

12 lauréat.es par atelier

- 1 atelier en mai de 9 h 30 à 12 h 30
- 1 atelier en juin de 9 h 30 à 12 h 30
- 1 atelier en septembre de 9 h 30 à 12 h 30
- 1 atelier en octobre de 9 h 30 à 12 h 30

EN INDIVIDUEL/Temps de diagnostic et d'accompagnement au dépôt

Diagnostic individuel (20 bénéficiaires)

Rendez-vous de 2 heures individuels mis en place pour établir un diagnostic sur les forces et opportunités d'un projet et la possibilité d'organiser un projet de mobilité ou un projet de coopération. Programmes européens abordés : Erasmus+, Creative Europe (dont i-Portunus), Life, FESI, CERV, autres appels à projets.

Accompagnement au montage de projet, au parrainage et à la mise en réseau (4 bénéficiaires)

Rendez-vous individuels de 3 journées auprès des bénéficiaires sur le soutien au dépôt ou à la gestion de projet. Formulation des objectifs. Analyse des réseaux européens utiles. Méthodologie de réponse à un appel à projets. Construction et rédaction d'un plan d'action et d'un budget prévisionnel. Suivi sur la progression de l'écriture du projet.

Programmes européens abordés : Erasmus+, Creative Europe (dont i-Portunus), Life, FESI, CERV, autres appels à projets.

1.5 – Critères d’appréciation et autoévaluation

Cette grille d’autoévaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas telle ou telle thématique (coopérations professionnelles, projets de proximité, etc.), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l’ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet, impact sur les parties prenantes...).

Cette même autoévaluation vous sera proposée au moment du bilan du projet, afin de vous aider à mesurer sa réalisation et les écarts éventuels avec vos objectifs initiaux.

Ces éléments permettront, par exemple, de mesurer les besoins en accompagnement des acteurs et de faire évoluer les dispositifs en conséquence (évaluation de cette politique publique à l’issue de l’expérimentation en cours, transparence et équité de la politique publique...).

Indicateurs	0	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs	Non concerné	La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés.	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle.	Un diagnostic territorial a permis d’identifier les besoins.	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d’identifier et de formaliser les besoins.
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en termes de méthode, de gouvernance...)	Non concerné	Projet qui n’apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée.	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif.	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées.	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées.
Adaptation de l’action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire	Non concerné	L’action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure.	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé.	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure.	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou la stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée.
Dimension artistique du projet	Non concerné	L’aspect artistique du projet est absent.	L’aspect artistique du projet est insuffisamment formulé.	L’aspect artistique du projet est présent, mais secondaire.	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques.
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés	Non concerné	Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre des structures ayant des activités similaires.	Collectif dense, mais peu d’attention portée à la complémentarité des activités des structures.	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des activités des partenaires.	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures aux activités complémentaires.

Gouvernance et missions des partenaires	Non concerné	Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle.	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles.	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leurs missions ne sont pas formalisées.	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape.
Modèle économique du projet	Non concerné	Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme.	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme.	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme.	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent.
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois	Non concerné	Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique.	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou est mal formulée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La qualité des emplois et la parité femmes/hommes sont pris en compte.
Prise en compte des enjeux environnementaux	Non concerné	Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables.	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; pas de diagnostic.	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif.	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire.
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière et à la diversité culturelle	Non concerné	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse.	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet.	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires.	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage.

2 - Modalités de réponse et instruction des dossiers

2.1 – Modalités de réponse

Pour bénéficier de l'**accompagnement collectif**, les candidats devront s'inscrire *via* le lien ci-dessous, ou s'adresser directement au LABA (voir contacts ci-dessous).

<https://forms.monday.com/forms/5b709d17a5780384b88d549a6a3f4f12?r=use1>

Pour bénéficier de l'**accompagnement individuel**, les candidats devront remplir le formulaire de demande ci-dessous, ou s'adresser directement au LABA (voir contacts ci-dessous).

<https://forms.monday.com/forms/12bfcd629b1e7ffe4a0ba2aecc00f69?r=use1>

La sélection des lauréats se fera sur l'analyse du projet présenté (objectifs, public cible, impacts estimés) en fonction des opportunités de financements et des appels à projets européens qui existent en 2022.

2.2 – Calendrier et instruction des dossiers

Les mesures d'accompagnement individuelles prendront fin au plus tard le **31 décembre 2022**. Les demandes doivent être faites **au minimum 1 mois avant** cette date limite. Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur réception et les actions engagées au fil de l'eau.

Avant de le remplir le formulaire de demande :

- assurez-vous que vous répondez bien aux critères d'éligibilité ;
- identifiez votre besoin (contexte, objectifs, méthodes, résultats attendus) ;
- définissez en quoi l'internationalisation de votre entreprise/activité peut y apporter une réponse.

2.3 – Informations complémentaires

Le LABA est chargé par les partenaires du contrat de filière de la coordination de cette mesure.

Pour plus d'informations concernant cet appel à projets, vous pouvez vous rendre sur le site Internet

www.musique-na.org, ou prendre contact avec votre interlocutrice au LABA à l'adresse suivante :

Maud Gari : m.gari@lelaba.eu.

Le LABA - 386 boulevard Jean Jacques-Bosc - CS 109 - 33323 Bègles Cedex

+33 (0) 5 57 04 09 72 / +33 (0) 6 12 29 50 76

contact@lelaba.eu



2020-2023
CONTRAT DE FILIÈRE
**MUSIQUE
ET VARIÉTÉS**
~ NOUVELLE-AQUITAINE ~